





**- OBJET DE LA CONVENTION**

Les parties conviennent par la présente convention de lancer un marché de repérage et d'arrachage de jussie sur la Vienne sur les communes de Confolens, Ansac-sur-Vienne, Exideuil, Chabanais.

La jussie est une plante envahissante très présente sur la partie aval de la Vienne. Aujourd'hui, les collectivités ont pleinement conscience des difficultés liées à la présence de cette espèce et certaines souhaitent porter une action d'arrachage durant l'été 2016.

Cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs du SAGE Vienne (objectif 14 : contrôler l'expansion des espèces envahissantes / disposition 54 : engager de manière réactive et cohérente des opérations de lutte contre les espèces végétales envahissantes).

**- ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE D'EXISTENCE DE LA CONVENTION**

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par tous ses membres et rendue exécutoire par l'effet de sa transmission au contrôle de légalité exercé par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publication.

La présente convention s'exécute pour toute la durée de la passation et d'exécution du marché d'arrachage de jussie cité à l'article 1 de la présente convention, et en tout état de cause expire à compter de la réception (sans réserve) de l'intégralité des opérations, c'est-à-dire à la réception de la dernière opération d'arrachage commandée.

**MODALITÉS FINANCIÈRES**

Le SIGIV s'engage à hauteur des crédits restants nécessaires au financement total du marché, hors participation des partenaires financiers (borne haute de l'enveloppe prévisionnelle : 40 000 € HT).

Il émettra un mandat de paiement au titulaire du marché après réception des factures.

Il s'engage à régler les sommes dans les délais légaux.

La commune de Confolens apportera une subvention d'équilibre qui couvrira le reste à charge de l'opération subventions déduites.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Valide les termes de la convention à intervenir avec le SIGIV ;
- Autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 29 septembre 2016

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

